DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE ET LOIR

ANNEXE 2

DPE - SAGIPE*

□ 18 □ 28 □ 36 □ 37 □ 41 □ 45

*cocher votre département d'affectation

DECLARATION COMMUNE DU CHOIX DE L'ALLOCATAIRE DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) POUR LES PARENTS FONCTIONNAIRES*

*concerne également les agents publics exerçant dans des organismes financés à plus de 50 % par l'Etat

IDENTIFICATION DE L'AGENT GERE PAR LE SAGIPE – 1er PARENT

Nom d'usage…… Prénom…….

Nom de famille……

Grade……..**.....**

Etablissement……..

IDENTIFICATION DU 2e PARENT

Nom d'usage…… Prénom…….

Nom de famille……

Grade……..**.....**

Employeur……..

ENGAGEMENT DES PARENTS

Nous, soussignés, désignons d'un commun accord □ L'AGENT GERE PAR LE SAGIPE (1)
□ LE 2E PARENT (1)

comme le bénéficiaire du supplément familial de traitement.

Fait à le

Signature de l'agent géré par le SAGIPE Signature du 2e parent

(1) **Date et visa obligatoires du service gestionnaire du 2e parent dans le cadre ci-dessous** (sauf si les 2 parents sont gérés par le SAGIPE**)**

les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer votre prise en charge financière. Les destinataires des données sont les services de gestion des personnels de la DSDEN d'Eure-et-Loir. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la DSDEN d'Eure-et-Loir, division des personnels enseignants du 1er degré – 15 place de la République – 28019 Chartres cedex.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.